



Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200903-0964

ARRETE N° ARR/2020/ST/225

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre **de construction d'un mini Pumtrack sur l'espace vert rue Molière à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Du 7 au 25 septembre 2020, le stationnement des véhicules sera interdit et considéré comme gênant de chaque côté de la voirie au droit des travaux.

ARTICLE 2 : Du 7 au 25 septembre 2020, la circulation au droit des travaux fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera réglée par alternat manuel. La vitesse sera limitée à 30km/h

ARTICLE 3 : Du 7 au 25 septembre 2020, la circulation des piétons sera interdite au droit des travaux et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : Une base de vie sera installée sur la rangée de 6 places de parking ne comportant pas l'emplacement PMR à l'angle des rue Molière et Racine.

ARTICLE 5 : Les panneaux de signalisation réglementaire diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise RAMERY Agence de Lille Métropole.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à l'entreprise RAMERY Agence de Lille Métropole, 1bis rue du Grand Logis 59840 LOMPRET.

Fait à HEM, le - 5 SEP. 2020

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

Laurent PASTOUR



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - www.ville-hem.fr